



Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D U N O R D
EXTRAIT
DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE TOURCOING

SÉANCE DU 30 avril 2026
à 18h06
CONVOCATION DU 17/04/26

Délibération N° 19

Présidence de Madame Doriane BECUE MEURIN

Nombre de Conseillers : 53

PRÉSENT(E)S :

Madame Doriane BECUE MEURIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Anaïs DAKHIA, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Isabelle MARIAGE DESREUX, Monsieur Salim ACHIBA, Madame Bérengère DURET THURET, Monsieur Peter MAENHOUT, Madame Eglantine DEBOOSERE, Monsieur Pierric DESPLECHIN, Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Monsieur Christophe DESBONNET, Madame Martine KLEIN-HOLLEBEQUE, Monsieur Christophe BLOMME, Madame Fabienne CHANTELOUP, Monsieur Bruno VANDECASTEELE, Madame Stéphanie GLORIEUX, Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Madame Claire MARAS BUCZKOWSKI, Monsieur Romain LAZARE, Madame Coralie HUSSENET GOURDE, Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Marie-Christine LEMESRE MARTIN, Monsieur Pierre DESSAUVAGES, Madame Brigitte LHERBIER MALBRANQUE, Madame Marjane ROUSMANS PIERRÈS, Madame Christine BERNOT, Monsieur Pascal BENOIST, Monsieur Arnaud LE BLAN, Monsieur Eric LATACZ, Madame Florence TAVERNIER, Monsieur Olivier CANDELIER, Monsieur Jean-Baptiste GLORIEUX, Madame Laetitia GUYART, Monsieur Eric BUYSSECHAERT, Monsieur Eden BESSER, Madame Laura LEPLA, Monsieur Lionel PEREIRA, Monsieur Anthony HENRY, Madame Cherifa KEHILA, Monsieur William ROGER, Madame Jacqueline BERCKER, Madame Emilie CROËS, Madame Dalil DIAB, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Jean-Claude GUELL, Monsieur Bastien VERBRUGGHE, Monsieur Karl DELCOURT

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :

Madame Anne-Sophie BRANQUART par Madame Anaïs DAKHIA, Madame Peggy LE DEAUT ELOY par Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Madame Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA par Monsieur Pascal BENOIST, Monsieur Ali BENFIALA par Monsieur William ROGER, Madame Camille SZYMANSKI par Monsieur Bastien VERBRUGGHE

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA
GESTION DES ARCHIVES AVEC LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(C.C.A.S.) DE TOURCOING**

Rapport de **Monsieur ACHIBA Salim**

Au nom de la commission n° 1

Mesdames, Messieurs,

Considérant que la Ville et le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Tourcoing mutualisent certains moyens, dont ceux relatifs à la gestion des archives ;

Considérant que la convention définissant, organisant et formalisant cette relation a pris fin le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est opportun de la renouveler ;

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention de mutualisation entre la Ville de Tourcoing et le C.C.A.S. de Tourcoing relative à la gestion des archives ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation relative à la gestion des archives avec le C.C.A.S. ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les éventuels avenants à intervenir et entrant dans le cadre de cette convention.

36 POUR	Groupe « Vive Tourcoing avec Doriane BÉCUE » à l'exception d'Anaïs DAKHIA, Christophe DESBONNET, Pierre DESSAUVAGES, Peggy LE DEAUT, Marie-Christine MARTIN LEMESRE et Messaouda SEKHRI BOUKHOBZA qui ne pouvaient pas prendre part au vote
5 ABSTENTIONS	Groupe « Tourcoing Insoumise » à l'exception d'Émilie CROES qui ne pouvait pas prendre part au vote
4 POUR	Groupe « Unis pour Tourcoing » à l'exception de Camille SZYMANSKI qui ne pouvait pas prendre part au vote

ADOPTÉE

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,
Madame Le Maire de Tourcoing Doriane BECUE



Le secrétaire de séance

Anthony HENRY



Date de publication : 07/05/2026

Réception au contrôle de légalité : 07/05/2026

Référence technique :

059-215905993-20260430-265549-DE-1-1

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La présente délibération peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Maire. »

CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA GESTION DES DES ARCHIVES DU C.C.A.S. DE TOURCOING AVEC LA VILLE DE TOURCOING

Entre les soussignés,

D'une part,

La Ville de TOURCOING, représenté par Madame Doriane BECUE, agissant au nom et pour le compte en vertu de la délibération n°.

ci-après dénommée « la ville »,

Et

D'autre part,

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Madame Anaïs DAKHIA, agissant en sa qualité de Vice-Présidente du C.C.A.S. en vertu de la délibération n°2023/128 du

ci-après dénommé « le C.C.A.S. »

Préambule

Le C.C.A.S agit dans le cadre de la politique sociale municipale dont il est l'outil principal. Il coopère avec les autres institutions et associations de la Ville dans un esprit de coordination et de complémentarité.

Il apparaît opportun sur le plan économique de mutualiser la gestion des archives du C.C.A.S. avec la Ville.

Cette mutualisation s'inscrit dans la convention-cadre conclue entre la Ville et le C.C.A.S.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif d'organiser la mutualisation des archives du C.C.A.S avec la Ville de Tourcoing.

Article 2 : Principes généraux d'organisation de la mutualisation

Les parties conviennent que les dispositions contractuelles détaillées dans la présente convention constituent un cadre général et détaillé.

La mutualisation de la gestion des archives du C.C.A.S. avec la Ville porte sur les missions suivantes :

- La chefferie de projet dans le cadre de la mise en œuvre de l'archivage électronique à compter du 1^{er} janvier 2023 (accompagnement technique) ;
- Le tutorat annuel d'un stagiaire rémunéré sur une fonction d'archiviste ;
- Le versement des archives du C.C.A.S ainsi que leur conservation au sein des locaux des Archives municipales, dans le respect de la réglementation ;
- La destruction des archives du C.C.A.S, dans le respect de la réglementation.



Article 3 : Modalités de refacturation

Cette mutualisation ne donnera pas lieu à une refacturation

Le recours à un stagiaire rémunéré sera pris en charge par le C.C.A.S qui sera la collectivité employeur.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an avec possibilité de tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour se terminer au 31 décembre 2026.

Article 5 : Avenant

La convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 6 : Résiliation

A tout moment, chaque partie peut dénoncer la convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois.

Article 7 : Litiges

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Lille.

Fait à Tourcoing, le

en deux exemplaires originaux



Pour la Ville de Tourcoing

Pour le Centre Communal d'Action Sociale

Mme Doriane BECUE
Maire

Mme Anaïs DAKHIA Vice-
Présidente